



Association  
des garderies privées  
du Québec

Septembre 2002

Volume 1

Numéro 2

# INFO garde

## Sommaire

Mot du président

Chronique communautaire

*Serge Vermette, Avocat*  
Les antécédents judiciaires  
en milieu de service de garde

*Normand Brasseur, Vice-président*  
La loi sur l'équité salariale

Rétrospective des événements  
Calendar of events

*Samir Alahmad, Vice-président*  
Un régime de retraite pour nos  
travailleurs en garderie

En Bref...

*Nicole Malenfant, Enseignante  
et Auteure*  
Les activités de routine et de transition  
(1ère partie de 2)

*Suzane Cormier, Conseillère en  
développement et concertation*  
L'intégration des enfants handicapés en  
services de garde

*Normand Brasseur, Vice-président*  
Les règles budgétaires 2002/2003  
Manifeste de Bruxelles

Revue de presse

Annonces classées

Groupes et associations  
Trucs et astuces



**Sylvain Lévesque**  
Président

Chers Collègues,

Nous avons connu, en 2001-2002, une année mouvementée et fructueuse à plusieurs égards. Votre association a participé, entre janvier et juillet 2002, à plus d'une soixantaine de réunions et divers comités liés aux services de garde, à la famille et à l'enfance. Il est évident que votre soutien continu nous est essentiel et que votre adhésion comme membres à l'A.G.P.Q. nous est primordiale pour continuer à travailler de façon constructive et mettre en place une structure associative solide. C'est l'ampleur de cette structure, par le biais du nombre de membres cotisants, qui constitue notre force de représentation et notre implication grandissante dans le développement de la politique familiale québécoise. D'ailleurs, je désire vous rappeler que lorsque vos représentants négocient la mise en place de certains avantages pour le réseau privé, toutes les garderies bénéficient de ceux-ci, y compris celles qui ne cotisent pas à l'association... Cette situation est déplorable puisque la moindre des choses serait que toutes les garderies privées du Québec supportent, à tout le moins, l'instance nationale qui les représente avec tant de conviction depuis plusieurs années.

Dans le passé, nous avons tous vécu une période de grande incertitude qui s'est finalement résorbée pour laisser place à un avenir prometteur et à des gains inestimables en matière de financement gouvernemental. L'implication de la ministre Goupil dans l'amélioration des conditions financières des garderies, depuis sa nomination au Ministère de la famille et de l'enfance, démontre sa grande reconnaissance face au travail remarquable que vous accomplissez tous les jours auprès des 25 000 enfants qui bénéficient de vos services éducatifs. De plus, la reconnaissance de l'État face au rôle social important que jouent les 5 000 éducat(eur)s de notre réseau depuis plusieurs années s'est traduite par la mise en place d'un redressement salarial important depuis 1998 et par, tout récemment, la création d'un régime de retraite pour le personnel des services de garde à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003.

suite...

Cette entente, survenue après bon nombre de rencontres entre les représentants gouvernementaux et ceux des services de garde, vient une fois de plus confirmer l'importance du travail effectué par les éducat(eurs)rices de notre réseau qui démontrent une compétence de tous les instants dans l'accomplissement de leur mandat éducatif auprès des enfants et familles québécois.

C'est à cet effet et sous l'enseigne de la qualité que l'association accueillera près de 500 éducat(eurs)rices à son Congrès de l'automne qui se tiendra à Trois-Rivières. L'événement nous permettra de rassembler le personnel de notre réseau et de souligner notre grande satisfaction face au dévouement qui le caractérise dans l'éducation des enfants qui façonneront le Québec de demain. Puisque l'association continuera son travail acharné au cours des prochaines années afin de se doter d'une base solide et dans le but de développer des services aux membres, il a été convenu par le conseil d'administration que toutes les garderies non-membres ne recevront plus aucun service à compter de l'automne 2002 et que le journal Info-garde ne sera désormais acheminé qu'aux garderies membres qui supportent, par leur cotisation financière, l'expansion de leur association.

C'est dans une perspective de développement continu que nous travaillerons dès l'automne 2002, période qui, je peux vous l'assurer, sera riche en comités et travaux de toutes sortes afin de consolider nos acquis et de conclure certaines démarches entreprises en début d'année. Je désire également, au nom du conseil d'administration, remercier de façon toute particulière la grande qualité du travail effectué par certain(e)s propriétaires de garderies impliqué(e)s dans divers comités mais plus particulièrement par les employées de notre bureau, en l'occurrence Lyne Patry, Julie Villeneuve et Pierrette Turgeon qui effectuent, jour après jour, un travail de haute qualité pour l'intérêt de nos membres.

Enfin je viens, par la présente, vous souhaiter à tous une bonne rentrée pour septembre 2002 puisque l'été tire déjà à sa fin. Je désire également vous réitérer mon appréciation face à la grande considération que vous portez à la mise en place et l'application d'une approche éducative de qualité et favorisant le développement global harmonieux des milliers de petits que vous accueillerez encore à compter de septembre cette année.

Bonne rentrée et bonne lecture à tous!

Info Garde est le bulletin d'information de l'Association des garderies privées du Québec (A.G.P.Q.). Toute reproduction des textes, en partie ou en totalité est permise, à condition d'en mentionner la source.

#### Éditeur

A.G.P.Q., 5465 Queen Mary, bureau 234  
Montréal (Québec) H3X 1V5  
Téléphone : (514) 485-2221  
Télécopieur : (514) 485-7085  
Sans-frais : 1-888-655-6060

#### Conseil d'administration

Sylvain Lévesque, Président  
Normand Brasseur, Vice-Président  
Samir Alahmad, Vice-Président  
Jacques Martineau, Administrateur  
Isaac Sachs, Administrateur

#### Graphisme et impression

Paul Limoges pour Imprimerie Vaillancourt

#### Dépôts légaux

ISSN – 1703-3241  
Bibliothèque nationale du Canada, 2002  
Bibliothèque nationale du Québec, 2002



**La solution à vos problèmes informatiques**  
Réseautique, Réparation, Sécurité, Vente et Conseils  
Spécialisé pour les petites entreprises  
Fournisseur de l'Association des Garderies Privées du Québec

Raymond Mayer  
Tél: (450) 664-3288  
Fax: (450) 664-4815  
Courriel: mayer@rminfotech.com

2830 Dollard  
Laval, Québec  
H7E 1S6

# Chronique Communautaire

## Projet-pilote de reconnaissance des acquis

Un projet-pilote est en démarrage à St-Léonard. La table de concertation de St-Léonard, en collaboration avec le CLSC, deux garderies ainsi que le collège Marie-Victorin travaillent présentement à un projet de reconnaissance des acquis des éducatrices.

Les compétences de vingt éducatrices de plus de trois ans d'expérience seront évaluées à partir d'un questionnaire-sondage. Suite à l'analyse de leurs réponses et lorsque leurs forces et faiblesses auront été décelées, elles pourront suivre des «capsules» de formation sur mesure, adaptées au milieu de travail, pour combler leurs lacunes. À la fin du processus, elles recevront une attestation.

Ce projet s'étendra éventuellement à toute la province. Une initiative qui contribuera à améliorer la qualité des services. Bravo!

## La garderie *Mon beau sapin* finaliste au Prix intégration!

La garderie *Mon beau sapin*, située à Laval, s'est méritée le 4 juin dernier un Certificat de finaliste au prix *Intégration en milieu du travail*, remis par l'Office des personnes handicapées du Québec.

Les prix *intégration* ont été remis à des milieux de travail qui ont contribué de façon significative à l'intégration d'une ou plusieurs personnes handicapées. La garderie *Mon Beau Sapin* s'est classée comme finaliste dans la catégorie «Entreprise de moins de 15 employés». Félicitations!

### Pour plus d'information :

Office des personnes handicapées du Québec,  
1800, boulevard Le Corbusier, bureau 105,  
Laval, Qc H7S 2K1  
Tél. : (450) 680-8973.

## Modifications à la demande du certificat de naissance

Prenez note que le processus de demande de certificat de naissance a changé. En effet, depuis le 15 avril dernier, le demandeur doit faire parvenir à l'état civil la photocopie d'une carte d'identité avec photo ainsi qu'un document mentionnant son adresse, pour en faire la demande. Si le demandeur n'a pas de carte d'identité, il lui faut un répondant. En plus de ces modifications, la couleur des documents a aussi changé.

Nous vous rappelons que les délais avant de recevoir le certificat sont de 3 semaines pour une demande normale et de 3 jours, pour un traitement accéléré (des frais supplémentaires s'appliquent). Pour plus d'information à ce sujet : [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca)

Pour soumettre une idée d'article  
à la Chronique communautaire,  
communiquez à l'Association au  
(514) 485-2221 ou au 1-888-655-6060



**Serge Vermette**  
Avocat  
Des Rivières Vermette,  
société en nom collectif

## Les antécédents judiciaires en milieu de service de garde

**D**epuis 1997, la loi (article 18.1) et les règlements (article 8 du Règlement sur les garderies) contiennent des dispositions obligeant la vérification des antécédents judiciaires des dirigeants de garderie et du personnel.

Une garderie doit donc avoir une politique écrite portant sur l'application de la vérification des antécédents judiciaires du personnel de la garderie. L'objectif de cette politique est d'assurer la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des enfants fréquentant la garderie. L'application de cette politique doit se faire dans le respect des droits de l'enfant et de l'adulte, ce qui implique le respect de la charte des droits et libertés, l'application de certaines dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, la Loi de la protection de la jeunesse et certaines dispositions du Code civil du Québec.

L'article 18.1 de la Loi sur les services de garde à l'enfance énumère les infractions incompatibles avec les aptitudes requises et la conduite pour occuper certains emplois dans une garderie.

La présence d'antécédents judiciaires de cette nature dans le dossier d'une personne ne suffit pas pour disqualifier la personne. Il faut en plus que cet antécédent soit en lien avec l'emploi occupé ou l'emploi recherché, il faut donc examiner les circonstances entourant la présence de cet antécédent dans le dossier d'une personne.

Une simple accusation ne constitue pas un antécédent au sens de la loi, il faut qu'il ait eu condamnation.

Enfin, s'il y a eu condamnation, le pardon subséquent de cette infraction doit être exclu pour devoir en tenir compte dans l'étude du dossier.

En résumé, il faudra donc considérer la fonction occupée par la personne vérifiée pour cerner si l'existence d'une infraction rend cette personne inapte à occuper un poste à la garderie ou à postuler pour un emploi.

La démarche de vérification des antécédents judiciaires est encadrée dans un processus de filtrage dont les termes seront consignés dans une convention entre le corps de police locale et le service de garde; c'est à chaque garderie à initier une rencontre avec son corps de police.

Le processus de filtrage vise toute personne qui occupe un poste (ou qui est candidate), rémunérée ou non, durant les heures d'ouverture de la garderie. Ainsi tout stagiaire, personne bénévole, concierge, cuisinière, etc. est visé par cette politique et ce processus de filtrage.

Toute offre d'emploi publiée devrait donc mentionner qu'il y aura vérification des antécédents judiciaires. À l'égard du personnel en place, le processus de vérification des antécédents devrait normalement se répéter à tous les trois ans.

La garderie doit nommer une personne spécifiquement désignée pour l'application de la politique de vérification des antécédents judiciaires. Cette personne devrait être la propriétaire de la garderie, c'est elle qui sera en contact avec le corps policier pour transmettre et recevoir les informations sur les antécédents judiciaires.

Tout employé ou candidat doit se soumettre au processus de filtrage sous peine de perdre son emploi ou de voir sa candidature refusée. La personne doit consentir par écrit à la vérification de ses antécédents judiciaires.

Il a été convenu que lorsque le dossier révélait la présence d'antécédents judiciaires, le corps policier ne transmettra pas à la garderie l'information mais il entrera en contact avec la personne visée pour lui communiquer son résultat positif et l'inciter à informer la garderie de la situation, si elle y consent. Ainsi donc, si une garderie n'a pas de réponse du corps de police à une demande de vérification d'antécédents d'une personne, elle devrait informer la personne visée qu'elle n'a pas reçu le résultat de ses antécédents, ce qui pourrait mettre en péril son emploi.

La garderie qui se retrouve en présence d'un antécédent judiciaire dans le dossier d'un employé doit d'abord évaluer si cet antécédent est en lien avec la fonction occupée par l'employé; si la garderie conclut que c'est le cas, il lui faudra vérifier si cet employé peut obtenir un pardon (3 ou 5 ans après l'exécution de la sentence) sinon, le service de garde devra entreprendre le processus de mise à pied de l'employé qui est justifiée par la présence d'antécé-

dent judiciaire dans son dossier. La garderie devra tenir compte dans l'application du congédiement des dispositions du contrat de travail ou de la convention collective selon le cas, des lois applicables (Code civil, Loi sur les conditions minimales de travail, etc).

Les associations de services de garde pourront, si elles le désirent, constituer un comité éthique agissant soit au niveau régional, soit au niveau provincial et désigner les membres (3 à 5 personnes de professions diverses) qui agiront à titre de bénévoles et dont la raison d'être serait de conseiller les services de garde en présence de certains cas compliqués d'antécédents judiciaires.

Voilà en résumé les contours de cette démarche qui vise à protéger une clientèle vulnérable que constituent les enfants fréquentant les services de garde.

Logiciel pour la Gestion de VOTRE CPE ou Garderie

Tout Simplement ENFANTIN

[www.solutions-logistik.com](http://www.solutions-logistik.com) 1.877.990.1625

Logisti  
SOLUTIONS



**Normand Brasseur**  
vice-président

## LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

**E**ssentiellement, la Loi sur l'équité salariale a pour objet de corriger, au sein d'une même entreprise, les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe.

Cette discrimination, fondée sur le sexe, est très subtile et résulte souvent de pratiques volontaires ou non, neutres en apparence, qui ont des effets sur la rémunération accordée à des emplois traditionnellement occupés par des femmes. C'est ainsi qu'à une certaine époque, les travailleuses en garderie ont dénoncé les salaires qu'elles recevaient, comparativement à ceux versés à des gardiens de zoo.

Ainsi, la valeur des tâches accomplies par les femmes peut être négligée lors de la détermination de la rémunération. À titre d'exemple, la société a pu accorder une importance à la force physique nécessaire liée aux emplois occupés traditionnellement par des hommes sans attribuer autant de valeur à la dextérité digitale ou au travail plus clérical rattachés à des emplois à prédominance féminine.

La Loi s'applique à tout employeur dont l'entreprise comptait 10 personnes salariées ou plus, qu'il soit du

secteur privé, public ou para-public au 21 novembre 1997 (ou après, si l'entreprise fut fondée après cette date). Les employeurs dont l'entreprise comptait moins de 10 personnes salariées doivent cependant respecter l'équité salariale telle que le prévoit la Charte des droits et libertés de la personne. Par ailleurs, la loi ne s'applique pas aux entreprises relevant de la compétence fédérale.

La Loi sur l'équité salariale exige de l'employeur qu'il s'assure que sa démarche d'ajustement des écarts salariaux soit exempte de discrimination fondée sur le sexe. Le processus est relativement complexe et il n'est pas de notre intention d'en faire ici une description exhaustive.

Cependant, pour réaliser l'objectif d'équité salariale, nous vous présentons ici la démarche en 12 étapes, telles que prévues par la Commission sur l'équité salariale :

1. Déterminer le nombre de personnes salariées au 21 novembre 1997;
2. Déterminer le nombre de programme(s) d'équité salariale requis;
3. Déterminer la composition du(des) comité(s) d'équité salariale;
4. Identifier les catégories d'emplois à prédominance féminine et les catégories d'emplois à prédominance masculine;
5. Choisir la méthode et les outils d'évaluation des catégories d'emplois et élaborer une démarche d'évaluation;
6. Afficher les résultats de l'identification des catégories d'emplois ainsi que le choix de la méthode et des outils d'évaluation et de l'élaboration de la démarche retenue;
7. Évaluer les catégories d'emplois;
8. Estimer les écarts salariaux;
9. Définir les modalités de versements des ajustements salariaux;
10. Afficher l'ensemble des résultats;
11. Procéder au versement des ajustements salariaux;
12. Maintenir l'équité salariale.

L'Association a choisi de procéder à une démarche sectorielle d'équité salariale par la création d'un

comité visant à représenter toutes les garderies privées. Bien que cette démarche sectorielle n'engage aucunement ses membres, ceux qui le désirent pourront y adhérer systématiquement ou s'en inspirer pour effectuer leur propre démarche.

Le réseau des CPE ayant enclenché un processus semblable, il nous apparaît essentiel de travailler de concert ou en parallèle avec eux afin de s'assurer d'une constance dans l'atteinte des objectifs visés.

Pour l'instant, le réseau des services de garde rencontre une difficulté en ce qui a trait à l'application du processus d'équité salariale. La loi sur l'équité salariale suggère que l'entreprise compare les salaires des emplois féminins avec ceux des emplois à prédominance masculine. Étant donné que la plupart des garderies n'ont pas de comparateur masculin au sein de leur entreprise (un emploi à prédominance masculine, occupé par un homme) il est difficile d'élaborer le processus. Un règlement (article 114) devrait passer bientôt qui suggérera un comparateur masculin, ce qui permettra à toutes les entreprises qui n'en ont pas à l'interne, d'effectuer correctement leur démarche d'équité salariale. Pour l'instant, la grande majorité des garderies sont dans l'attente de ce règlement.

Bien que la Loi ne vise pas, à ce stade, l'équité salariale au sein du réseau des services de garde ou même comparativement à d'autres catégories d'emplois ailleurs dans la société, nous sommes convaincus que cette démarche étayera notre dossier sur l'iniquité salariale existant dans les services de garde au Québec et notamment sur l'écart entre les différents acteurs du réseau.

Nous souhaitons ainsi une prise de conscience collective à cet égard qui nous permettra enfin de faire reconnaître à sa juste valeur le travail de l'ensemble de nos travailleurs et travailleuses.

**Pour plus d'information concernant la loi de l'équité salariale dans les entreprises de 10 à 49 personnes, veuillez contacter la Commission de l'équité salariale.**



**Ne manquez pas notre offre spéciale pour la rentrée**  
Cette offre prend fin le 30 septembre 2002  
[www.braultbouthillier.com](http://www.braultbouthillier.com)  
Achetez pour 500 \$ ou plus de matériel d'art  
**Achetez pour 500 \$ ou plus de matériel d'art**  
(p. 160 à 190 du catalogue Petite enfance 2002)  
Et obtenez en prime un coffret de 400 craies de cire Crayola format Jumbo  
**Et obtenez en prime un coffret de 400 craies de cire Crayola format Jumbo**  
(Valeur au détail : 134,95 \$)

**B B** **Brault & Bouthillier**  
Division Petite enfance  
700, avenue Beaumont, Montréal (Québec) H3N 1V5  
Tél. : 514-273-9186 / 1-800-361-0378 Fax : 514-273-8627

# Rétrospective des événements

Par Julie Villeneuve

## Été 2002

12 juin 2002

Non-reconduction du moratoire

Le 12 juin dernier, malgré les pressions des Associations de CPE, la ministre Goupil décide de ne pas reconduire le moratoire sur l'émission de permis aux garderies privées.

Depuis cette date, tout individu désirant ouvrir une garderie non subventionnée peut adresser une demande de permis auprès du MFE. Pour l'instant et malgré les nombreuses représentations faites par l'A.G.P.Q., aucune règle d'attribution n'a encore été prévue et l'ensemble des permis émis ne seront pas subventionnés.

14 juin

Assemblée d'information

Le 14 juin dernier s'est tenue, à l'hôtel Rizz de St-Léonard, l'assemblée d'information de l'Association. À cette occasion, plus de 250 personnes propriétaires et gestionnaires de garderies s'y sont présentées pour s'informer des dossiers chauds. Plusieurs points y ont été discutés dont certains ont suscité beaucoup d'intérêt. Mentionnons, entre autres, la levée du moratoire, les règles budgétaires 2002-2003, l'équité salariale et la vie associative. Le nouveau bulletin *Info-garde* a été lancé à cette occasion.

Dans la section Vie associative, des personnes

ressources ont présenté la mise à jour concernant l'évolution du congrès, du programme éducatif et du site Internet.

La version abrégée du compte-rendu de l'assemblée est disponible sur le site Internet de l'Association au [www.agpq.ca](http://www.agpq.ca).

18 juin 2002

Entente sur le régime de retraite

Une entente de principes est conclue entre le MFE, la CSN et les représentants des Services de garde pour la mise sur pied d'un régime de retraite pour les 18 000 employés des services de garde québécois.

Les employés des services de garde seront couverts par ce régime de retraite dont la part de l'employeur sera entièrement assumée par le Conseil du Trésor, pour un montant de 32 millions de dollars.

Les représentants de l'A.G.P.Q. ont activement participé aux négociations et sont satisfaits de cette entente qui permettra de reconnaître, une fois de plus, la qualité du travail effectué dans les services de garde.

26 juin 2002

Changements apportés au mode d'adhésion de l'A.G.P.Q.

Suite à l'assemblée d'information du 14 juin et à la décision prise par le Conseil d'administration, l'Association a communiqué à toutes les garderies privées le changement apporté au mode d'adhésion.

Il a été décidé que toutes les garderies membres de l'Association à la fin de l'exercice financier (31 mars) seront dorénavant membres d'office pour l'année suivante, à moins qu'elles ne se désistent par lettre recommandée avant le 31 août de ladite année.

De plus, il a été conclu qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2002, toutes les garderies qui n'auront pas payé leur dû ne recevront plus de correspondance, ni de support de l'A.G.P.Q. et ne seront plus représentées sur les différents comités.

Cette décision a été prise afin de faciliter les procédures de renouvellement, mais aussi et essentiellement, pour permettre aux membres d'être mieux représentés, d'une façon équitable.

## Début juillet 2002

### Erreurs dans les règles budgétaires 2002-2003 du MFE

Suite à l'analyse des règles budgétaires et après examen du document « Subvention prévisionnelle initiale pour l'exercice financier 2002-2003 », l'A.G.P.Q. a détecté des erreurs de calcul.

Ces erreurs se situaient sur la question du calcul de la bonification budgétaire déterminant l'estimation de l'obligation financière pour l'exercice, au niveau de l'augmentation des frais de garde et d'éducation.

Une conférence téléphonique s'est tenue entre les représentants de l'Association et le cabinet de la ministre Goupil. L'Association a fait en sorte que la méthode de calcul soit corrigée et que les nombreuses erreurs des dernières années soient définitivement résolues.

Un erratum a été envoyé à toutes les garderies à ce sujet, par le MFE.

## Début août 2002

### Le formulaire d'inscription du congrès est envoyé aux garderies

L'Association procède à l'envoi du formulaire d'inscription pour le congrès. Sous le thème « Apprendre, Grandir, Participer pour la... Qualité! », faisant référence à l'acronyme A.G.P.Q., le congrès se déroulera au Delta de Trois-Rivières, les 18, 19 et 20 octobre 2002.

Des ateliers, soirées d'animation et conférences se tiendront à l'occasion de cette fin de semaine qui s'annonce haute en couleurs. Les inscriptions se déroulent présentement. Chaque garderie désirant y participer doit faire parvenir à l'Association son formulaire et son paiement avant cette date.

## AVIS :

Pour ceux qui n'ont toujours pas procédé à leur cotisation du renouvellement d'adhésion 2002-2003, veuillez noter que le formulaire est maintenant disponible dans les 2 langues sur le site Internet de l'Association au [www.agpq.ca](http://www.agpq.ca) ou par la poste

# CALENDAR of EVENTS

**By Julie Villeneuve**

Translation by  
Evelyn Wajcer

## Summer 2002

**June 12, 2002**  
Moratorium lifted

Despite pressure from CPE's associations, Minister Goupil lifted the moratorium on private daycares. As of June 12, people can request a non-subsidized private daycare permit from the MFE. At this time and despite AGPO interventions, there is no existing attribution rules and the permits are not subsidized.

**June 14, 2002**  
Information assembly

Over 250 daycare owners and administrators attended an information session at the Rizz hotel, in St-Leonard, on last June. Many topics have been discussed at this occasion such as the lifting of the moratorium, the 2002-2003 budgetary rules, salary equity and the Associative life. At this special occasion, Info-garde newsletter was launched.

Association's resource people brought up-to-date information on the upcoming congress, the educational program and our Internet site ([www.agpq.ca](http://www.agpq.ca)) on which a short version of this meeting will be reported.

**June 18, 2002**  
Employees' retirement pension plan

The MFE, CSN and daycare services providers have reached an agreement which will give a future pension plan for 18 000 Quebec daycare employees, including private daycares. The Treasury Consil will cover the employer contribution and have set aside 32 millions dollars to do so.

**June 26, 2002**  
Changes to the A.G.P.Q. membership.

After the information assembly of June 14<sup>th</sup> and the decision taken by the Board of directors, the association has informed all private daycares about the following changes in membership.

It was decided that all members of the association, at the end of the financial year (31<sup>st</sup> of March) will automatically become members for the following year unless they send a registered letter before 31<sup>st</sup> of August of that year, informing the association of their membership cancellation.

As well, it was decided that as of September 2002, all daycares that have not paid their dues will no longer received mail, nor support, nor representation from the AGPO through the MFE different committees.

**Early July 2002**  
Errors in the MFE budgetary rules 2002-2003

After analysis of the budget and the Provisional subsidy for the 2002-2003 year, the association noted errors in the calculations.

These errors were on calculation of budgetary increases relating to subsidy estimates on increase of daycare and educational fees.

A telephone conference with minister Goupil's representatives resulted in an agreement that these calculations and other errors will be set. The MFE sent a notice of these changes to all daycares.

## Early August 2002

The congress registration forms  
are sent to daycares.

The Association proceeded to sending of the Congress registration forms. The theme is « Apprendre, Grandir, Participer pour la... Qualité ! » (Learning, Growing, Participating for... Quality!). This congress will take place on October 18, 19 and 20 2002, at the Delta Hotel in Trois-Rivières. There will be relevant workshops, interesting meetings and many social events at this important Congress.

All daycares which want to take part of this congress have to send their forms and payments before September 13<sup>th</sup>, 2002.

### **NOTICE:**

For those who have not yet proceeded with their membership or renewal status 2002-2003, be advised that our form is now available in English on our web site at: [www.agpq.ca](http://www.agpq.ca) or upon request.





**Samir Alahmad**  
vice-président

## Un régime de retraite pour nos travailleurs en garderie

Après trois mois de négociations intensives entre les parties concernées (associations patronales, syndicales et gouvernementales du Québec) et après un sprint final de presque vingt-quatre heures sans interruption, une entente de principes a été conclue avec le gouvernement du Québec le 18 juin dernier pour la mise en place d'un régime de retraite à prestation déterminée pour le personnel des garderies et des CPE.

### Qu'est-ce qu'un régime de retraite à prestation déterminée ?

Comme son nom l'indique, ce régime détermine à l'avance le niveau de prestation qui sera versé à la retraite. Chaque employé investit un montant et l'employeur généralement cotise autant. Des études actuarielles sont faites dès la mise en place du régime ainsi que pendant la durée de celui-ci pour déterminer la cotisation requise pour assurer le niveau de prestation souhaité à la retraite. Le niveau de prestation est constitué d'un pourcentage du salaire versé des années de service antérieur.

### L'entente conclue avec le gouvernement du Québec se résume comme suit :

- ◆ L'employé investit 4.9% de son salaire annuellement et le gouvernement du Québec (qui assume la cotisation et la responsabilité patronales) cotise un montant équivalent.
- ◆ L'employé participant retraité a droit, à 60 ans, à une rente égale à 1.5% du salaire moyen de ses cinq (5) meilleures années, multiplié par le nombre d'années de service reconnu.

- ◆ L'employé est éligible à une retraite anticipée à partir de 55 ans moyennant une réduction actuarielle.
- ◆ Le gouvernement injectera annuellement 28 millions de dollars. Un montant additionnel de 4 millions par année pour les 15 prochaines années sera réservé au rachat des années de service antérieur. On reconnaît ainsi, d'une certaine manière, les milliers d'employés qui ont œuvré dans le domaine du service de garde du Québec depuis des années et qui ont contribué formidablement au développement de ce réseau.
- ◆ Le régime sera mis en place le 1<sup>er</sup> avril 2003. Toutes les modalités techniques et les règlements généraux de ce régime seront discutés entre les parties impliquées (dont l'A.G.P.Q.) à partir de septembre 2002.

### EN CONCLUSION

Nous sommes tous heureux de cette entente de principes. Ce régime de retraite permettra la reconnaissance du travail effectué par le personnel des garderies et participera à la valorisation de la profession. Enfin, il s'agira d'un élément qui favorisera la rétention des employés dans leur domaine et leur secteur professionnel.

L'A.G.P.Q. a investi beaucoup d'efforts pour que le même régime soit applicable au personnel des CPE et des garderies, considérant que le même travail est fait dans les deux réseaux, dans l'objectif du bien-être des enfants du Québec.

Nous poursuivrons notre engagement dans le dossier jusqu'à la conclusion finale de ce régime de retraite. Ensuite viendra le travail d'administration du régime, où nous serons encore présents. Nous vous tiendrons informés de toutes les étapes à venir.

**Séguin & Haché, c.a.**  
Société en nom collectif  
Comptables agréés – Chartered accountants

---

140 rue Champlain  
Valleyfield (Québec)  
J6T 1X2

Tél. : (450) 371-1332  
Télécopieur: (450) 371-3420  
Courriel : [shf@rocler.qc.ca](mailto:shf@rocler.qc.ca)

## Ententes des services de garde

Les garderies privées québécoises ont toutes reçu en juillet dernier le document de référence intitulé *Rappel des dispositions de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) applicables aux ententes de services de garde*, rédigé conjointement par le ministère de la Famille et de l'Enfance et l'Office de la protection du consommateur. Un reportage a aussi été diffusé à ce sujet à la fin du mois de juillet, sur les ondes de TQS. L'Association a reçu de nombreux appels suite à la diffusion de ce reportage.

L'association des garderies privées du Québec fera des représentations auprès du ministère dès septembre 2002 afin de contester certains des règlements de la loi qu'elle juge inéquitables et inappropriés dans la gestion d'une garderie. Les garderies seront informées de toute modification apportée au règlement par voie de communiqué.

Pour l'instant, le document cité plus haut fait force de loi et nous vous recommandons de vous y conformer.

En  
Bref...

## Votre entreprise a innové en matière de conciliation travail - famille?

Donnez-lui la chance de faire valoir son initiative et peut-être se verra-t-elle décerner un prix ISO familles.

Les prix ISO familles sont des prix d'excellence destinés aux milieux de travail qui offrent des moyens de faciliter la conciliation du travail avec la vie familiale. Toutes les entreprises qui offrent déjà des mesures de conciliation travail - famille, sont invitées à poser leur candidature. Les noms des entreprises gagnantes seront dévoilés lors d'un forum sur la conciliation travail - famille, le 13 mars 2003.

En tant que partenaire des prix ISO familles, L'Actualité ouvrira ses pages aux expériences de conciliation travail - famille jugées les plus intéressantes et une campagne de relations publiques sera organisée en l'honneur des entreprises récompensées.

Pour obtenir plus d'informations ou pour recevoir un formulaire de candidature :

1-800-463-2851

iso.familles@csf.gouv.qc.ca

www.csf.gouv.qc.ca

iso  
familles

Date limite pour déposer les candidatures : 15 novembre 2002

iso  
familles

## Congrès

Le congrès de l'A.G.P.Q. approche à grands pas. Et c'est au Delta de Trois-Rivières, les 18, 19 et 20 octobre prochain que se tiendra l'édition 2002. Tous les propriétaires et le personnel des garderies sont conviés à participer à cet événement qui s'annonce haut en couleurs.

Entre autres activités se tiendra le vendredi soir un défilé de costumes animé par France Castel, chanteuse, actrice et comédienne, dont les trois gagnants remporteront des prix totalisant plus de 4000 \$. Le samedi auront lieu des ateliers de formation et la journée se terminera par un grand souper et une soirée dansante. Un brunch sera servi le dimanche matin et une conférence portant sur les vertus de l'humour sur le stress sera présentée.

Pour le programme du week-end et le formulaire d'inscription, visitez le site Internet de l'Association au : [www.agpq.ca](http://www.agpq.ca).

Communiquez avec l'association pour plus de détails. Et faites vite! Les places sont limitées!

Association des garderies privées du Québec

Téléphone : (514) 485-2221 — Sans frais : 1-888-655-6060



**Nicole Malenfant \***

## Les activités de routine et de transition

(1ère partie de 2)

La vie en garderie est remplie d'expériences variées qui permettent aux enfants de se développer globalement. L'enfant, inscrit à temps plein, y passe près de 2 000 heures par année. À elles seules, les activités de routine et de transition occupent plus de 40 % de l'horaire quotidien. Par conséquent, elles monopolisent beaucoup de temps et d'énergie : on n'a qu'à penser aux repas, à l'hygiène, à la préparation de la sieste, à l'habillage, au rangement et au nettoyage que les éducatrices doivent superviser parmi les nombreuses responsabilités qui leur reviennent.

Les activités de routine et de transition offrent des occasions naturelles pour favoriser des apprentissages de toutes sortes chez les enfants sur les plans psychomoteur, intellectuel, langagier, social et affectif. En raison de leur importance considérable, elles doivent faire l'objet d'une attention éclairée et soutenue de la part des éducatrices, des gestionnaires et des parents.

Les informations qui suivent expliquent, entre autres, comment l'environnement physique et humain d'un milieu de garde influence à plusieurs égards le déroulement des activités de routine et de transition en plus de déterminer le plaisir que peuvent en retirer les éducatrices et les enfants. Mais tout d'abord, présentons les caractéristiques propres à chacun de ces types d'activités.

### Les activités de routine

Une routine est par définition une activité de base prévisible revenant quotidiennement de façon obligatoire et généralement à heure fixe. Parmi les activités de routine les plus courantes, on retrouve l'hygiène (aller à la toilette, se laver les mains, se brosser les dents, se moucher), les collations et les repas, la sieste ou la relaxation, l'habillage et le déshabillage. En plus de répondre aux besoins physiologiques des enfants, ces activités répétitives les aident à se situer dans le temps en favorisant un sentiment de sécurité indispensable à leur développement harmonieux.

On peut profiter des moments que sont les activités de routine et de transition pour faire valoir aux enfants les bienfaits ressentis dans le fait de prendre soin de soi : manger et boire pour nourrir son corps, se reposer pour refaire le plein d'énergie, appliquer des mesures d'hygiène adéquates pour contrer les microbes susceptibles de causer des maladies, bien se vêtir pour se protéger des intempéries, appliquer de la crème solaire pour éviter de subir les effets néfastes du soleil, etc.

### Les activités de transition

Généralement de courte durée, les activités de transition servent de lien entre deux autres activités plus longues. Il s'agit du rangement et du nettoyage, des rassemblements, des déplacements, des attentes inévitables ainsi que des accueils et des départs. Ces entre-deux amènent souvent un changement : changement de lieu, d'activité, d'éducatrice, de partenaire, de consignes, de fonctionnement, etc. Et c'est souvent lors de tels changements que les enfants sont portés à se désorganiser et à exprimer leur fatigue ou leur stress d'une façon ou d'une autre, d'où l'importance de les aider à traverser ces périodes critiques le plus harmonieusement possible.

Nécessitant généralement peu de matériel, une bonne transition est facile à mettre en place. Aussi, doit-on respecter le plus possible le rythme des enfants tout en encourageant leur autonomie et leur participation en fonction de leur stade de développement et de leur expérience. De plus, les activités de routine et de transition constituent une occasion privilégiée d'établir un contact personnalisé avec les enfants. À l'arrivée, lors de la collation ou de l'habillage, au moment d'un changement de couche, l'éducatrice peut en profiter pour échanger avec eux sourires, gestes affectueux, regards complices.

Ces moments sont aussi tout indiqués pour communiquer verbalement. En somme, ces activités fournissent une belle occasion d'amener l'enfant à se sentir bien à la garderie, de l'aider à développer une plus grande autonomie corporelle en apprenant à décoder et à exprimer ses besoins élémentaires tout en intégrant de saines habitudes de vie.

## Le programme éducatif

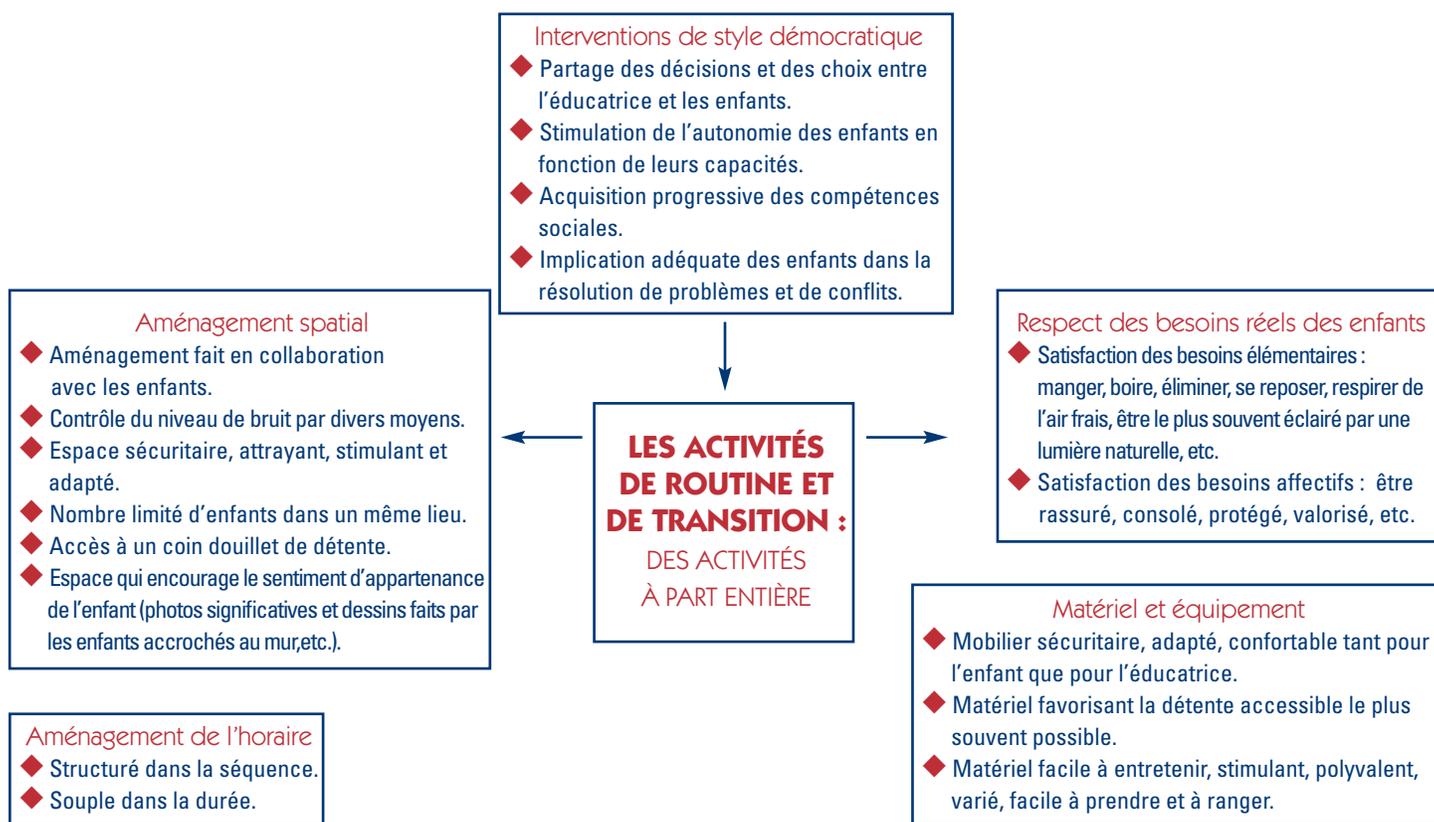
C'est à tous les moments de la journée, notamment lors des activités de routine et de transition, que l'éducatrice est appelée à appliquer les principes de base du programme éducatif de la garderie. Les valeurs de respect des besoins réels des enfants, de jeu comme moyen idéal d'apprentissage et de partenariat avec les familles doivent constituer les principales orientations du programme éducatif. Voici les grandes lignes sur lesquelles reposent les règles essentielles garantissant un excellent niveau de qualité des activités de routine et de transition. Elles réfèrent aux interventions démocratiques, aux besoins réels des enfants, à l'environnement spatial, à l'horaire de même qu'au matériel et à l'équipement.

## Des règles de base à appliquer

La qualité des activités de routine et de transition ne s'improvise pas, pas plus qu'elle est le fruit du hasard. Elle repose sur des compétences professionnelles spécifiques qui se situent au-delà de gestes posés mécaniquement. Dans la dernière partie, nous présenterons les rôles spécifiques sur lesquels repose la qualité des activités de routine et de transition et dont dépend également la satisfaction que l'on peut en retirer en tant qu'éducatrice et enfant.

### L'auteure \*

Nicole Malenfant est l'auteure du livre *Routines et transitions en services éducatifs* publié aux Presses de l'Université Laval. Elle enseigne au Département des techniques d'éducation à l'enfance du cégep Édouard-Montpetit. Son ouvrage constitue un outil pratique qui invite les personnes ayant charge d'enfants - éducatrices, étudiantes, parents - à organiser et à vivre en toute connaissance de cause des activités de routine et de transition qui considèrent les besoins réels des enfants. On y retrouve aussi plusieurs idées d'animation dont des chansons et des comptines inédites qui sont présentées sur le disque compact.



**Par Suzane Cormier**

Conseillère en développement et concertation  
Conseil régional de développement de la Montérégie

# L'intégration des enfants handicapés en services de garde

**D**epuis quelques années, le ministère de la Famille et de l'Enfance soutient les travaux d'un comité provincial réunissant autour d'une même table des représentantes et représentants des différents organismes concernés par l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde. Le mandat de ce comité est de favoriser l'accès et la pleine participation des enfants handicapés aux services de garde. L'initiative prise par le ministère aura porté fruit conduisant à l'élaboration du « Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde ».

En Montérégie, différents partenaires conscients des difficultés d'intégration de cette clientèle ont initié des rencontres de concertation en septembre 2000. À l'issue de cette démarche, le Comité pour l'intégration des enfants handicapés en service de garde de la Montérégie (CIEHSGM) a vu le jour.

Outre la Régie régionale de la Santé, le Regroupement des Collèges de la Montérégie et le ministère de la Famille et de l'Enfance, l'A.G.P.Q., représentée par madame Chantal Therrien, siège auprès de délégués d'organismes dédiés au soutien des parents et spécialisés dans une déficience particulière ou encore offrant des services variés destinés aux intervenants accueillant une clientèle à besoins spéciaux.

« Le mandat de ce comité est de favoriser l'accès et la pleine participation des enfants handicapés aux services de garde. »

Le Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM), de par son mandat de concertation, s'est impliqué activement depuis le début en soutenant l'OPHQ dans l'organisation et l'animation des rencontres.

Les principaux travaux du CIEHSGM ont porté sur l'élaboration d'un plan d'action visant à mettre en œuvre les orientations et priorités issues des réflexions et de l'expertise des membres du Comité. Les objectifs généraux et spécifiques en découlant, de même que les moyens d'action adoptés ont conduit à la création de quatre comités de travail dont le mandat est d'assurer la mise en œuvre concrète dudit plan.

**Voici quelques-uns des éléments  
contenus au plan d'action :**

- ◆ Se doter d'un portrait régional sur l'intégration des enfants handicapés permettant une meilleure connaissance de la situation en Montérégie ;
- ◆ Faire connaître les obstacles à l'intégration ;
- ◆ Soutenir l'élaboration d'entente de services entre les services de garde et les partenaires locaux afin que le support requis soit obtenu ;
- ◆ Élaborer un répertoire des ressources existantes à l'intention des services de garde afin de favoriser les interventions précoces auprès des enfants, avec ou sans diagnostic ;
- ◆ Doter les services de garde d'outils d'observation appropriés aux milieux afin de repérer les difficultés pouvant indiquer la présence d'une déficience ;
- ◆ Offrir des formations sur la définition de personne handicapée ou en réponse à d'autres besoins identifiés ;
- ◆ Réaliser une activité de sensibilisation exportable dans le cadre des colloques ou autres événements.

De plus, la Montérégie ayant été choisie comme région pilote pour expérimenter le Guide d'action concertée, le Comité soutient la mise sur pied et le suivi de trois projets visant à réaliser des activités de concertation et de collaboration avec différents partenaires locaux.

Le plan d'action du Comité de même que la liste de ses membres seront transmis par le biais de l'A.G.P.O..

Le comité souhaite que ces initiatives suscitent l'engagement toujours plus grand de chacun des intervenants et intervenantes en petite enfance auprès de cette clientèle, afin qu'un jour, l'ouverture des enfants réussisse à faire tomber les barrières des adultes.



ENTREPRISE  
**LOGI MÉNAGE**  
RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

*Michel Mayer* propriétaire

cell: **514 237-7060**  
télé: 450 433-9412

**Vitres** solarium, hauteurs  
murs-gros ménage-int / ext  
**Peinture** int / ext  
travaux spéciaux  
**Lavage à pression**  
Petites rénovations, etc.

Licence RBO no B250-4317-56  
nom commercial de SLR ET inc.

**RECOMMANDÉ**



CAA ASSURANCE



**Normand Brasseur**  
vice-président

## LES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2002 / 2003

**V**ous avez enfin reçu le texte final des règles budgétaires 2002/2003 ainsi que la confirmation de votre «subvention prévisionnelle initiale pour l'exercice financier 2002/2003». Deux fois plutôt qu'une, puisque la première version était erronée et qu'un correctif vous a été transmis suite à notre intervention.

Plusieurs personnes nous interrogent à savoir pourquoi les règles budgétaires vous parviennent toujours aussi tardivement. La réponse tient au fait que les crédits budgétaires présentés au gouvernement en mars de chaque année doivent faire l'objet d'un long processus qui dure environ 2 à 3 mois, ce qui fait en sorte que les règles reçoivent l'approbation vers le mois de juin et ne peuvent donc être rendues publiques qu'à ce moment. Ajoutez à cela les délais d'impression et de transmission, vous vous retrouvez alors en juillet.

Nous en sommes à la deuxième année du cadre de règlement intervenu le 6 avril 2001. Les règles budgétaires de cette année sont quasi identiques à celles de l'année dernière. Les modifications que nous avons demandées ont été acceptées en majeure partie. Nous déplorons cependant le calcul de l'attribution du 40 % de la bonification budgétaire basé sur l'année précédente plutôt que sur une année de référence (2000/2001) comme nous l'avions requis.

Cela aurait permis plus de souplesse dans la gestion des bonifications salariales et aurait favorisé

une meilleure équité dans le réseau. De même, notre demande visant à rapatrier la bonification de la troisième année dès maintenant a aussi été refusée malgré l'ouverture présentée par la ministre au printemps dernier.

L'objectif prioritaire de rééquilibrage des frais fixes et des frais variables a été respecté dans une large mesure et nous espérons poursuivre dans cette voie pour l'exercice prochain. Ce rééquilibrage nous apparaît d'autant plus nécessaire que les frais fixes varient beaucoup d'une garderie à l'autre, tout dépendant du mode de rémunération choisi par le propriétaire (salaire versus dividendes), du mode d'acquisition du bâtiment (location ou achat). De plus, dans ce dernier cas, le coût de la bâtisse, le niveau de l'hypothèque encore due à l'institution financière et les écarts rencontrés au niveau des taxes foncières ont un impact important sur le niveau des dépenses de la garderie. Les taxes d'affaires chargées par les villes ont également une grande importance et leurs taux varient beaucoup d'un endroit à l'autre. Les garderies de petite taille ont des coûts fixes qui sont en proportion plus importants que dans les autres garderies et cela mérite une attention spéciale. Enfin, les garderies qui ont plus de 60 places ont des frais fixes par place qui ne sont pas inférieurs à ceux constatés dans les garderies ayant moins de 60 places à leur permis. La réalité est à l'effet que les économies d'échelles ne sont pas fondées pour ces garderies de plus grande taille qui subissent aussi de fortes pressions budgétaires.

*Ainsi la répartition de la bonification de 15 millions de dollars obtenue en avril dernier s'établit comme suit :*

Allocation de base . . . . .	7 940 415 \$
Frais variables. . . . .	5 209 332 \$
Dépense totale admissible . . . . .	13 149 747 \$
<u>Coût lié au transfert des garderies</u>	
du groupe "A" vers le groupe "B" . . . . .	2 428 192 \$
Augmentation totale . . . . .	15 577 939 \$

Finalement, nous réitérons notre recommandation de faire en sorte d'octroyer la majorité de la bonification obtenue au rattrapage salarial et nous vous recommandons de tenter de suivre du mieux possible les échelles salariales utilisées par les CPE. N'oubliez pas que vos employé(e)s constituent votre ressource la plus précieuse.

Assurez-vous de respecter la règle d'attribution de 40 % aux frais de garde et d'éducation puisque les sommes accordées ne sont pas récurrentes. Si vous ne les attribuez pas maintenant, vous n'y aurez pas droit l'an prochain.

L'augmentation de l'allocation de base varie environ de 7 % à 9 % selon le nombre de places au permis, le nombre de poupons, etc. Par rapport à 2000/2001, c'est donc une augmentation d'environ 25 % dont peuvent bénéficier les garderies privées.

Malgré les progrès majeurs réalisés, l'écart avec les CPE demeure toutefois encore substantiel avec une différence de près de 8,00 \$ par jour, par enfant, sans compter les subventions de démarrage et pour l'acquisition des actifs ainsi que les bénéfices reliés au statut d'organisme SBL (dons de toutes sortes, exemption de taxes foncières, etc.).

Nous continuerons à plaider notre cause à ce chapitre et vous pouvez être convaincus que nous nous assurerons du respect des modalités de l'entente pour la troisième année, soit l'injection d'une somme de 10 millions de dollars, plus l'équivalent de toute autre somme autrement accordée au réseau des CPE.



La photo ci-haut représente l'emblème de Bruxelles, le Mannekin Pis

## MANIFESTE DE BRUXELLES

Par Normand Brasseur  
vice-président

Pour le bien-être et la reconnaissance  
de la dignité de tous les enfants

J'ai assisté à un colloque international qui s'est tenu à Bruxelles, les 18 et 19 avril 2002. Une délégation québécoise très importante était présente, notamment le ministère de la Famille et de l'Enfance, les associations de CPE, de nombreux groupes communautaires, la Fédération des CLSC, plusieurs représentants des Centres jeunesse et de la santé publique, etc.

Ce colloque international, organisé par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, avait pour thème principal : « Manifeste pour les enfants vers un réseau international d'échanges et de bonnes pratiques ».

Je me permets de vous faire part de larges extraits tirés du texte final de ce manifeste. Le texte complet sera publié sur notre site Web. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

## MANIFESTE DE BRUXELLES

Pour le bien-être et la reconnaissance  
de la dignité de tous les enfants

« Lors du Sommet mondial pour l'Enfance de 1990, les gouvernements représentés s'étaient engagés à « accorder la plus haute priorité aux droits des enfants, à leur survie, à leur protection et à leur développement ».

**Benoît Vincent**  
Comptable agréé

Affilié au cabinet Levert, Bleau  
Regroupement nominal de comptables agréés

1600, Boul. St-Martin Est  
Bureau 777, Tour A  
Laval, (Québec)  
H7G 4R8

Téléphone: (450) 668-6460  
Cellulaire: (514) 217-7980  
Télécopieur: (450) 668-6464

Plus de dix ans après, si de notables progrès ont été réalisés, des situations scandaleuses subsistent et d'autres émergent, causées ou largement aggravées par les effets pervers de la mondialisation et les conflits de toute nature. Ces situations affectent les enfants de tous les pays, sous des formes et à des degrés divers.

Plus de 300 professionnels de l'enfance, réunis à Bruxelles les 18 et 19 avril 2002 lors du colloque « Manifeste pour les Enfants » organisé par le Fonds Houtman et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, originaires de plus de 16 pays francophones d'Afrique, des Amériques, d'Europe et du Moyen-Orient veulent rappeler avec force que tout enfant est une personne à part entière, sujet de droit et porteur d'avenir et qu'en conséquence, toute décision d'ordre politique doit prendre en compte les besoins des enfants et les droits qui leur sont reconnus.

Les propositions qui suivent s'appuient sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et sur les acquis de la recherche et de l'expérience. Elles doivent guider l'action et la réflexion de tous en vue de promouvoir la dignité et le bien-être des enfants :

- ◆ Reconnaître et valoriser les ressources ainsi que les forces des enfants et des familles
- ◆ Développer la participation sociale et la citoyenneté
- ◆ Élaborer des politiques de l'adolescence
- ◆ Vivre l'inter-culturalité
- ◆ Aménager les conditions de l'équilibre travail-famille
- ◆ Prendre en compte les situations et les problèmes spécifiques
- ◆ Former et soutenir les professionnels
- ◆ Faire connaître et valoriser les réussites et les pratiques favorisant l'épanouissement de l'enfant
- ◆ Évaluer l'impact, les effets et les conséquences des interventions
- ◆ Impulser des recherches et valoriser leurs résultats
- ◆ Engager des politiques publiques et leur allouer les moyens nécessaires
- ◆ Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales
- ◆ Réaliser l'égalité homme-femme
- ◆ Mettre en œuvre les conventions internationales.

Si nous développons, ensemble et en réseau, de meilleures pratiques envers et avec enfants et familles – en priorité vers et avec ceux qui en ont le plus de besoin – il nous sera permis d'espérer :

- ◆ des enfants mieux préparés pour la vie
- ◆ des familles et des communautés s'épaulant mutuellement
- ◆ des professionnels mieux formés et plus ouverts à l'écoute et au partenariat
- ◆ des chercheurs en sciences humaines plus nombreux
- ◆ des décideurs responsables et respectueux de leurs engagements
- ◆ des politiques plus équitables et plus partenariales
- ◆ des sociétés plus accueillantes et plus solidaires.

Une telle approche globale, déployée dès l'amont des difficultés et des problèmes et respectueuse des personnes, y compris des enfants, aura un impact favorable sur ceux-ci, les adolescents, les familles et sur l'ensemble de la société, en termes d'humanisme, mais aussi d'économie. Elle est une démarche fondamentalement éthique, telle que définie par Paul Ricoeur comme « la visée d'une vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes ».

Au nom des participants au colloque  
« Manifeste pour les Enfants »,  
Professeur Marc Vaincel  
Président du Fonds Houtman  
Le 24 avril 2002 ».

Le texte final du manifeste a été présenté en mai dernier au sommet des Nations Unies sur l'enfance à New York.

J'ai eu le privilège, lors de ce colloque, de faire de nombreux contacts avec des gens de différents pays et je tenterai lors de prochains numéros de notre journal de vous faire part de ce qui se passe dans d'autres pays et de permettre à certaines personnes que j'ai rencontrées de s'exprimer ici pour votre bénéfice.

# REVUE de PRESSE

Julie Lemieux

Le Soleil, 14 mai 2002

## **De la corde pour le privé**

La levée du moratoire sur l'octroi de permis à des garderies privées constitue une bonne nouvelle, tant pour les parents que pour les principales intéressées. Après cinq ans d'attente, les garderies privées pourront enfin contribuer à désengorger le système en offrant un autre choix aux parents qui ne parviennent pas, ou qui ne tiennent pas, à dénicher une place à 5 \$ pour leur enfant.

Mais le désengorgement aurait été plus significatif et la nouvelle plus réjouissante si le gouvernement avait accepté d'accorder des places à 5 \$ aux garderies privées, comme le souhaiterait le député libéral Russell Copeman. La ministre, Pauline Marois a toutefois été claire : les places qui pourront être sollicitées après la levée du moratoire, le 13 juin, ne seront pas subventionnées.

Presse canadienne

Cyberpresse.ca, 21 juin 2002

## **La ministre Goupil a erré au sujet des garderies privées**

Les garderies privées subventionnées seront couvertes par le régime de pension des travailleuses qui sera mis en place dans les garderies du Québec.

Contrairement à ce qu'a affirmé mercredi dernier la ministre de la Famille, Linda Goupil, l'entente intervenue entre le gouvernement et les représentants des travailleuses de garderies couvre même les garderies privées subventionnées.

«J'ai grimacé quand j'ai entendu la ministre dire devant la presse que les garderies privées n'étaient pas couvertes par l'entente», a déclaré le négociateur en chef du gouvernement dans ce dossier, Marcel Gilbert.

Le gouvernement et le syndicat représentant les 23 000 travailleuses en garderie en sont venus à une entente mardi soir pour mettre en place un régime de retraite pour le personnel.

Joyce Reid

Nursery World, May 16<sup>th</sup>, 2002

## **Subsidies proposed for all-day childcare**

A proposal to provide a fixed fee state-subsidised child-care scheme for children under the age of three, based on a system operating in Quebec, Canada, has been unveiled by the Scottish National Party (SNP).

Evelyn Wajcer, a private daycare provider from Quebec who attended the recent World Forum on Early Care and Education in New Zealand, told Nursery World that on paper the system was commendable, but it had not been sufficiently thought out. She said, "The problem in Quebec is that it became popular beyond the government's expectations and beyond their initial budget. There has always been a solution to the problem, yet the government has chosen to ignore it; the private sector, at no set-up cost, could provide thousands of spaces using their own capital."

Irene McGugan, SNP deputy minister for children and education said "There is a very real danger that, like in Quebec, we under-estimate demand. Private providers will be part of our plan. There will be a lot of negotiations with private providers and childcares. We would like to introduce flexibility that does not exist at the moment, and perhaps childminders are best placed to offer that and the private sector will be a big part of the process."



# Annonces Classées

**Cliente sérieuse cherche à acheter garderie subventionnée par MFE.  
Pour info., contactez M. ou Mme Petrut au (514) 323-6515.**

**À vendre, 30 lits en bois pour garderie, de 18 mois à 5 ans.  
Prix : 20 \$ par lit, négociable.  
Pour information, Frank au (514) 259-2088**

**I am looking for a daycare that is for sale. I am flexible on the location  
and also on the capacity of the permit.  
Please contact me at (514) 274-4783 or (514) 913-7750**

**Chevrolet Cavalier 2001, modèle de base avec lecteur CD,  
16 000 km au compteur, balance de garantie, 11 000 \$ négociable.  
Contactez Julie au (514) 761-6885**

**Wagonette Dodge Grand Caravan, 1996, SE, entièrement équipée, 155 000 km.  
Pour information : Normand au (450) 567-8267.**

Pour faire publier une annonce dans la chronique Annonces classées  
ou pour connaître les tarifs,  
veuillez communiquer avec l'Association.  
Tél. : (514) 485-2221 ou 1-888-655-6060  
[apqprivees@qc.aira.com](mailto:apqprivees@qc.aira.com)



## Groupes et associations

### Pour des ressources en petite enfance :

Centre québécois de ressources à la petite enfance  
2100, avenue Marlowe,  
Montréal (Québec) H4A 3L5.  
Téléphone : (514) 369-0234 Courriel : enfance@cqrpe.qc.ca

### Pour des renseignements sur les allergies :

Association québécoise des allergies alimentaires  
1111, rue Beauregard,  
Longueuil (Quebec) J4K 2L2.  
Téléphone : (514) 990-2575 Courriel : info@aqaa.qc.ca



### Saviez-vous que...

Les frais relatifs au congrès de cet automne sont admissibles à la Loi du 1 % et peuvent vous aider à compléter votre obligation de 40 % au niveau des frais de garde et d'éducation

Veillez noter qu'Info-garde est aussi disponible sur l'Internet au [www.agpq.ca](http://www.agpq.ca)

## TRUCS ET ASTUCES



### Un service, un produit ou une ressource coûte trop cher?

Pourquoi ne pas vous regrouper entre garderies pour arriver à vous l'offrir! Une conseillère pédagogique, lorsque trois garderies se concertent pour l'embaucher, devient du coup beaucoup plus abordable!

### Fatigué du papier?

Communiquer par courriel avec les parents et les fournisseurs qui le désirent; c'est écolo, efficace et ça permet de sauver des sous!

### Ah! Ces vilaines taches...

**TACHES D'ENCRE SUR DU TISSU :** S'il s'agit d'un tissu de couleur, tamponnez aussitôt la tache de jus de citron, puis rincez à l'eau pure et lavez ensuite comme à l'accoutumée.

**TACHES D'ENCRE SUR DE LA LAINE :** Imbibez la tache de lait bouillant, rincez, puis lavez.



Le temps est humide et chaud et vos biscuits ne sont plus secs? Mettez-les dans un four à 300°F quelques minutes. On peut faire la même chose pour les céréales qui ont perdu leur croquant.

On vient de se cogner... ah le vilain bleu (ecchymose)! Frottez vite avec de l'essence de vanille pure.

# Défilé costumo-cyclé Sémex

Le congrès 2002 arrive à grands pas! Et pour célébrer cet événement, l'A.G.P.Q. invite toutes les garderies inscrites au congrès à participer à un défilé sous le thème **Costumo-cyclé**, qui sera animé par France Castel, chanteuse, animatrice et comédienne.

Le défilé aura lieu le vendredi 18 octobre 2002, à compter de 21 h 00, dans le cadre du congrès de l'A.G.P.Q. et s'adresse aux garderies présentes.

**Le costume doit être créé à partir de la liste de matériel recyclé ci-dessous :** carton, papier, plastique, bouchons, laine, corde, ruban, boutons, colle, peinture, crayons, métal, aluminium ou polystyrène (styrofoam®).

**Sémex inc. offre les trois prix suivants aux meilleurs costumes :**

- 1<sup>er</sup> prix      Table Sémex Ergo (d'une valeur de 2300 \$)
- 2<sup>e</sup> prix      Poste d'ordinateur 2 places (d'une valeur de 1000 \$)
- 3<sup>e</sup> prix      Bon d'achat de 500 \$

Le jury notera les costumes selon 5 critères, soit l'originalité, le respect du matériel, la solidité, la variété des composantes et la présentation générale.

Les garderies intéressées à participer doivent nous faire parvenir une description d'environ 10 lignes ainsi que le titre du costume que leur employé(e) paradera. L'ensemble du personnel des garderies est invité à participer à la création du costume, cependant, un seul employé agira à titre de mannequin lors de l'événement. Si vous désirez participer à l'événement, veuillez nous faire parvenir le bon d'inscription disponible au bas de cette page le plus tôt possible.

## Défilé Costumo-cyclé

Nom du mannequin : \_\_\_\_\_ Nom du costume : \_\_\_\_\_  
Garderie : \_\_\_\_\_  
Adresse complète : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel (facultatif) : \_\_\_\_\_

**Envoyez le tout (avec la description de 10 lignes) à :**  
**A.G.P.Q., 5465, chemin Queen Mary, bureau 234, Montréal (Québec) H3X 1V5**  
**ou par fax au (514) 485-7085**

Pour information, communiquez au 1-800-655-6060 ou (514) 485-2221.